



Rue du Cloître  
CHAMPEAUX  
77720  
Tel 01 60 66 96 47  
Email : [rpi.champeaux77@laposte.net](mailto:rpi.champeaux77@laposte.net)

## Compte-rendu de la réunion du Comité syndical

### Séance du 08 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :  
28 janvier 2022

Délibérations :

2022-02-01  
2022-02-02  
2022-02-03  
2022-02-04  
2022-02-05  
2022-02-06  
2022-02-07  
2022-02-08

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 08 février à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le Comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du RPI.

#### Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du RPI ;  
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et Maire d'Andrezel ;  
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de Saint-Méry ;  
Madame Candice BOYER ; représentant d'Andrezel ;  
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;  
Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel ;

#### Étaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;  
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry, représenté par monsieur Joël MARTINEZ ;

#### Était Absente :

Madame Jenifer PEREZ, représentante de Saint-Méry ;

#### Étaient également présents :

Madame Virginie DOS SANTOS, secrétaire du RPI.

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Programme travaux 2022 et subventions ;
- Délibération : Budget – approbation compte de gestion ;
- Délibération : Budget – approbation compte administratif ;
- Délibération : Budget – affectation des résultats ;
- Délibération : Budget – BP 2022 ;
- Délibération : Participations des communes 2022 ;
- Délibération : CDG77 – signature convention unique ;
- Délibération : Créations/suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois ;
- Point RH ;
- Questions diverses.

### 1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales monsieur Bruno REMOND, maire, est désigné secrétaire de séance.

### 2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 18 novembre 2021.

### 3- Délibération : Programme de travaux et demandes de subventions

Le président du RPI présente au comité syndical le projet de programme de travaux 2022. Il rappelle qu'une première phase a fait l'objet d'une demande de démarrage anticipé auprès du département de Seine-et-Marne et que la seconde phase sera initiée après validation des dossiers de subventions.

Programme travaux 2022 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle			
Phase 1 - avec démarrage anticipé			
		HT	TTC
WESCO	MOBILIER DORTOIR	2 423,60 €	2 901,44 €
JARDIN DE MARJOLAINE	SECURISATION COUR DE RECREATION	2 194,94 €	2 633,93 €
HC CLIMATISATION	MISE AUX NORMES VENTILATION	1 028,90 €	1 234,68 €
		5 647,44 €	6 770,05 €
Programme travaux 2022 – Réhabilitation et mise aux normes école maternelle			
Phase 2 - sur 2022			
		HT	TTC
CHAUFFAGE EVOLUTION	REPLACEMENT RADIATEUR	787,00 €	944,40 €
CHAUFFAGE EVOLUTION	REPLACEMENT PIECES CHAUDIERE	921,00 €	1 105,20 €
ALPHA PC	ORDINATEUR PORTABLE	975,00 €	975,00 €
JVS	LOGICIEL METIER MISE AUX NORMES M57	2 534,40 €	3 224,00 €
JVS	MISE EN PLACE SAUVEGARDE DES DONNEES	624,00 €	748,80 €
MBO	ANTI PINCE DOIGTS PORTES	1 170,00 €	1 404,00 €
OLISIPO	AUTOLAVEUSE	1 296,00 €	1 620,00 €
		8 307,40 €	10 021,40 €

Montant total phase 1 et 2

13 954,84 €

16 791,45 €

Financiers	Opération	Subventions sollicitées	
		Pourcentage	Montant
DETR	Phase 1 - 5 647,44€	0%	- €
	Phase 2 - 8 307,40 €	50%	4 153,70 €
FER	Phase 1 - 5 647,44€	80%	4 517,95 €
	Phase 2 - 8 307,40 €	30%	2 492,22 €
Auto financement	Phase 1 - 5 647,44€	20%	1 129,49 €
	Phase 2 - 8 307,40 €	20%	1 661,48 €
			13 954,84 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme de travaux 2022 et autorise le président du RPI à faire les demandes de subventions.

*Délibération 2022-02-01 – Programme travaux 2022 et subventions.*

#### 4- **Délibération : Budget – approbation compte de gestion**

Le président du RPI rappelle que le compte de gestion constitue une reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le comité syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées pour le budget.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget.

*Délibération 2022-02-02 – Budget– approbation du compte de gestion 2021.*

#### 5- **Délibération : Budget – approbation compte administratif**

Le président du RPI rappelle qu'en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Monsieur Bruno REMOND est désigné président de séance pour la durée du vote concernant le compte administratif du budget.

Le compte administratif pour le budget 2021 s'établit ainsi :

##### *Section Fonctionnement*

<b>Dépenses</b>	385 835,70 €
<b>Recettes</b>	417 482,36 €
<b>Résultat</b>	31 646,66 €

##### *Section Investissement*

<b>Dépenses</b>	48 157,12 €
<b>Recettes</b>	73 559,31 €
<b>Report de l'exercice précédent</b>	-47 349 55 €
<b>Besoin de financement</b> (recettes – dépenses + N-1)	21 947,36 €

Le comité syndical, hors de la présence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du RPI, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget et invite monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du RPI à reprendre la présidence de la séance.

*Délibération 2022-02-03 – Budget – approbation compte administratif 2021.*

#### 6- **Délibération : Budget – affectation des résultats**

Le président du RPI rappelle au Comité syndical que conformément aux articles L-2311-5, R-2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif les résultats de l'exercice précédent sont intégrés au budget. Il convient pour cela que le comité syndical délibère quant à l'affectation de ces résultats.

Le comité syndical, a approuvé le compte de gestion et le compte administratif pour le budget dont les résultats se présentent comme suit :

#### **Reports**

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	- 47 349,55 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	7 146,40 €

#### **Solde d'exécution**

Un solde d'exécution de la section investissement de :	25 402,19 €
Un solde d'exécution de la section fonctionnement de :	31 646,66 €

#### **Besoin net de la section d'investissement**

Besoin de financement en investissement :	21 947,36 €
---	-------------

Monsieur le président propose au comité syndical d'affecter les résultats du budget communal 2021 de la manière suivante :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Excédent 2021 au R002	16 845,70 €	Déficit 2021 au R001	21 947,36 €
		Besoin de financement R1068	21 947,36 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du budget telle que proposée par monsieur le président.

*Délibération 2022-02-04 – Budget – affectation des résultats.*

#### 7- **Délibération : Budget – budget primitif 2022**

Monsieur le président du RPI rappelle au comité syndical les principales orientations budgétaires et les différents projets du RPI.

Projets	
Aménagement cour maternelle	2 634,00 €
Intervention chaudière	7 000,00 €
Intervention climatisation	1 235,00 €
Autolaveuse	1 620,00 €
Capteurs de CO2	500,00 €
Logiciel métier	2 722,00 €
Mobilier	1 000,00 €
Ordinateur	1 000,00 €
Sécurisation portes école maternelle	1 500,00 €
<b>Total</b>	<b>19 210,00 €</b>

Il soumet au vote du comité syndical le budget primitif 2021 suivant :

Dépenses de fonctionnement		
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	107 320,00 €
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel	283 800,00 €
<b>Chapitre 65</b>	Autres charges de gestion courante	10 105,00 €
<b>Chapitre 66</b>	Charges financières	6 100,00 €
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux provisions	1 600,00 €
<b>Chapitre 023</b>	Virement section investissement	25 620,70 €
<b>Total</b>		<b>434 545,70 €</b>

Recettes de fonctionnement		
<b>Chapitre 013</b>	Atténuations de charges	700,00 €
<b>Chapitre 70</b>	Produits des services	45 000,00 €
<b>Chapitre 74</b>	Dotations et participations	365 500,00 €
<b>Chapitre 77</b>	Produits exceptionnels	6 500,00 €
<b>R 002</b>	Résultat reporté	16 584,70 €
<b>Total</b>		<b>434 545,70 €</b>

Dépenses d'investissement		
<b>Chapitre 16</b>	Remboursement d'emprunts	25 078,96 €
<b>Chapitre 20</b>	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	12 041,74 €
<b>Chapitre 001</b>	Déficit reporté	21 947,36 €
<b>Total</b>		<b>62 068,06 €</b>

Recettes d'investissement		
<b>Chapitre 10</b>	Dotations fonds divers de réserve	26 447,36 €
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissements	10 000,00 €
<b>Chapitre 021</b>	Virement de la section fonctionnement	25 620,70 €
<b>Total</b>		<b>62 068,06 €</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022.

*Délibération 2022-02-05 – Budget – Budget primitif 2022.*

#### 8- Délibération : Participation des communes 2022

Le Président du RPI rappelle que le comité syndical a voté le budget et qu'il convient de valider la répartition du montant de la participation des communes en tenant compte du nombre d'enfants et de la population globale des communes.

Monsieur le président déplore la hausse pour les communes qui s'explique par les différents travaux à effectuer et par le déficit à combler.

Communes	Montant annuel	Acompte (Trimestre 1)	Montant trimestriel (Trimestres 2, 3 et 4)
<b>Andrezel</b>	85 841,22 €	23 651,54 €	20 729,90 €
<b>Champeaux</b>	198 777,27 €	57 586,37 €	47 063,65 €
<b>Saint Méry</b>	75 381,51 €	21 594,89 €	17 928,85 €
<b>Total</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>102 832,80 €</b>	<b>257 167,20 €</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la répartition de la participation des communes pour 2022.

*Délibération 2022-02-06 – Participation des communes 2022.*

#### 9- Délibération : Centre de gestion 77 – convention unique

Le président du RPI rappelle qu'un agent est en disponibilité d'office pour raison de santé depuis 2019 et vient d'être déclaré inapte définitivement à l'exercice de ses fonctions.

La disponibilité d'office pour raison de santé n'est renouvelable que pour 3 ans et il convient donc d'initier dès maintenant la procédure de reclassement. Les services du Centre de gestion vont

accompagner le RPI dans ce reclassement et il convient donc de signer une convention d'accompagnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président du RPI à signer la convention d'accompagnement au reclassement avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne et tous documents s'y rapportant.

*Délibération 2022-02-07 – CDG77– Convention unique.*

## **10- Délibération : Créations et suppression de postes**

Le président du RPI informe le comité syndical du recrutement d'un agent à raison de 4h00 hebdomadaires annualisées pour assurer l'entretien de la seconde classe d'Andrezel qui est utilisée pour la bibliothèque et de la classe de madame RENARD. De plus, elle sera en mesure d'assurer des remplacements ponctuels.

Le tableau annuel des promotions a été validé par le Centre de gestion de Seine-et-Marne et il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à 5,15/35<sup>ème</sup> et de créer un poste d'adjoint technique tous grades à 5,15/35<sup>ème</sup>.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de postes, la suppression de poste et valide le tableau des emplois.

*Délibération 2022-02-08 – Créations/ suppression de postes et tableau des emplois.*

## **11- Point RH**

Plusieurs mouvements ont eu lieu en janvier :

- L'avancement de grade de madame Zahra AZARKAN ;
- L'avancement de grade de madame Céline VERDY ;
- Le recrutement en CDD d'un an de madame Ana-Maria DA SILVA FERREIRA

## **12 Questions diverses**

### Visite de l'école maternelle

Le président du RPI souhaite savoir s'il est nécessaire d'organiser une nouvelle visite de l'école maternelle pour les élus le 19 février 2022 à 10h00. Après concertation, des visites informelles seront organisées pour les élus qui le souhaitent.

### Capteurs de CO2

Le président informe le comité syndical de l'achat de capteurs de CO2 pour les classes de maternelle, d'Andrezel, de Saint-Méry ainsi que pour la cantine et la garderie. La mairie de Champeaux a fait l'acquisition de 2 capteurs pour les classes de son école.

### Absences des enseignantes non remplacées par l'inspection académique

Sur le seul mois de janvier, les absences non remplacées des enseignantes ont contraint de RPI à ne pas facturer des prestations de cantine alors que les repas ont été commandés. Cela représente 239 repas soit une dépense de 587,94 € et une perte de recette de 932,10 €.

Un mail a été adressé à l'IEN afin que soit solutionner le problème de défaillance de remplacement des enseignants absents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le Président du RPI lève la séance à 19h30.

Secrétaire de séance

Bruno REMOND, Maire d'Andrezel

Annexes :  
Feuille de présence  
Adoption du PV  
Délibérations



Le Président du RPI

Jean-Pierre HIRPVOET, Président du RPI

